

Points saillants du groupe de travail sur l'harmonisation des PIB prévisionnels
dans les Etats membres de l'UEMOA

Bamako du 15 au 17 février 1999

Point n°1 : introduction

Dans le cadre de l'harmonisation des PIB prévisionnels dans les Etats membres de l'UEMOA, un groupe de travail s'est tenu à Bamako les 15, 16 et 17 février 1999, dans la salle de conférence de l'hôtel TENNESSEE. Ont participé à cette réunion des comptables nationaux et des prévisionnistes des Etats, un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine et deux représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Direction nationale du Mali et Siège). Le groupe de travail a de plus bénéficié de l'assistance technique d'un consultant. Le représentant d'EUROSTAT (Bureau de Coopération Statistique, Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale) a également participé aux travaux. Le secrétariat de la réunion a été assuré par AFRISTAT. La liste complète des participants ainsi que leurs coordonnées figurent à l'annexe VI.

Cette réunion a été financée par l'Union Européenne à travers le programme PARSTAT.

M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT a souhaité la bienvenue aux participants. M. Birimpo LOMPO, représentant la Commission de l'UEMOA, a prononcé le discours d'ouverture des travaux. Ce discours figure à l'annexe V.

Le programme de travail a été discuté et adopté sans amendements. Il figure à l'annexe IV.

Point n°2 : travaux déjà réalisés

Une première réunion avait eu lieu entre comptables nationaux le 24 octobre 1998 avec pour premier objectif d'informer les comptables nationaux des pays membres de l'UEMOA du projet de mise en place de PIB « plus comparables ». Il s'agissait également de définir une première esquisse de plate-forme commune de comptabilité nationale permettant, à partir des évaluations de PIB existantes et au moyen de grilles de passage à élaborer, de mettre au point ces PIB « plus comparables ».

Le deuxième groupe de travail, organisé à Bamako les 7,8 et 9 décembre 1998, avait pour but de poursuivre les travaux précédents en formalisant de manière plus précise la plate-forme commune. Les travaux avaient par ailleurs permis à chaque Etat, en fonction des méthodes d'élaboration de ses propres comptes et des choix retenus pour la plate forme commune, de préciser point par point les opérations à envisager pour passer de ses comptes à la plate forme commune.

Des missions dans chaque pays ont permis de vérifier que les grilles de passage envisagées pour les comptes définitifs pouvaient être mises en œuvre simplement pour les comptes prévisionnels (années n et n+1). Ces missions étaient conduites par le consultant prévisionniste, accompagné par l'un des experts en comptabilité nationale d'AFRISTAT. Il est apparu au cours de ces missions que, moyennant quelques ajustements, les grilles de passage utilisées pour les comptes définitifs pouvaient l'être également pour les comptes prévisionnels. Les ajustements nécessaires tiennent au fait que les nomenclatures utilisées dans le cadre des comptes prévisionnels diffèrent de celles utilisées dans le cadre des comptes définitifs.

Il a par la suite été convenu avec la Commission de l'UEMOA de compléter la plate-forme commune pour que cette dernière soit la plus conforme possible aux recommandations internationales en matière de comptes nationaux (harmonisation « par le haut »). Ceci avait notamment conduit à demander aux pays qui n'évaluaient pas les loyers imputés de recherche, avant la présente réunion, les éléments nécessaires à cette évaluation.

Point n°3 : objectifs de la réunion

Les objectifs de la réunion étaient de mettre définitivement au point la plate-forme commune d'élaboration des comptes pour tenir compte autant que possible du souhait de la Commission de l'UEMOA d'harmoniser les PIB « par le haut ».

A partir de là, il était demandé à chaque Etat de mettre au point de manière définitive les grilles de passage permettant de passer des comptes actuels aux comptes harmonisés.

Il était prévu une première analyse des résultats obtenus.

Point n°4 : déroulement des travaux

La première journée a permis de faire le point des travaux dans les différents Etats. Il est apparu que les délégués avaient dans la plupart des cas réalisé les travaux qui leur avaient été demandés.

Des discussions ont été entamées pour voir dans quelle mesure les souhaits de la Commission de l'UEMOA pouvaient être pris en compte dans la plate forme commune (plus grande conformité possible aux recommandations internationales). Il était d'ores et déjà acquis que l'on s'efforcerait d'intégrer les loyers imputés partout où ils ne figuraient pas dans le PIB. Il a de plus été décidé au cours de la discussion d'évaluer pour chaque pays la Consommation de Capital Fixe (CCF) des administrations publiques dans la mesure où celle-ci est nécessaire au calcul correct de la valeur ajoutée de cette branche. Actuellement, seul le Niger procède à un tel calcul. Plusieurs méthodes d'évaluation ont été proposées, en fonction des informations disponibles.

Chaque délégation a ensuite poursuivi ou entamé (cas de la Guinée-Bissau) les travaux lui permettant de passer des PIB actuels aux PIB plus comparables. La plupart des délégations ont remis une version quasi-définitive de leurs travaux, si l'on excepte la prise en compte de la CCF pour les administrations publiques. Les tableaux de résultats ont été imprimés et examinés.

Les délégués se sont par ailleurs mis d'accord sur la méthodologie à retenir pour évaluer la Consommation de Capital Fixe des administrations publiques. Cette méthodologie, basée sur le calcul d'une moyenne mobile de la FBCF, figure à l'annexe III.

Point n°5 : suite des travaux

Il est demandé aux délégations qui n'ont pas terminé leurs travaux au cours de la réunion de le faire le plus rapidement possible. Ainsi, chaque délégation (à l'exception du Niger) devra rechercher les éléments nécessaires au calcul de la CCF des administrations publiques, réaliser les calculs, et ajouter la CCF calculée à la valeur ajoutée actuelle des administrations publiques ainsi qu'à la consommation finale publique, pour maintenir l'équilibre entre le PIB et ses emplois. Ces calculs doivent être réalisés aux prix courants et aux prix de l'année de base (on pourra utiliser pour cela le déflateur de la FBCF publique).

Les fichiers corrigés de ces différents éléments devront parvenir dès que possible à AFRISTAT par E-Mail, au plus tard le 5 mars 1999.

Les Directeurs des Instituts Nationaux de Statistique et des Services de Prévision seront invités à Ouagadougou les 17, 18 et 19 mars pour examiner et valider les résultats des travaux.

Point n° 6 : remerciements

Les participants à ce groupe de travail renouvellent leurs félicitations à l'endroit de la Commission de l'UEMOA pour avoir pris l'initiative d'enclencher ce processus d'harmonisation des PIB dans les Etats membres de l'UEMOA.

Ils tiennent à remercier la Direction Générale et tout le personnel d'AFRISTAT pour leur accueil chaleureux et les animateurs pour la qualité de leurs prestations.

Ils expriment leur gratitude à l'égard de l'Union Européenne pour son aide financière dans l'organisation de cette réunion.